

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18464 - 72ÈME ANNÉE

Auditions demain au Parlement européen

Comment produire du sucre après la fin des quotas ?



Demain, la Commission de l'agriculture du Parlement européen organise l'audition d'associations de planteurs de betteraves et d'industriels du sucre au sujet de l'avenir du marché du sucre en Europe après la suppression des quotas en 2017. Le 11 juillet, cette commission du Parlement européen a publié une étude sur l'impact de la suppression des quotas sur le secteur sucrier européen. Ce document n'incite guère à l'optimisme. Cela souligne bien que l'avenir d'un pilier de l'économie de La Réunion est en train de se jouer.

L'étude du Parlement européen rendue publique hier propose différents scénarios liés à la suppression des quotas de production et du prix garantis du sucre à partir du 30 septembre 2017. Cette mesure s'appliquera donc pour la prochaine campagne sucrière à La Réunion. Les auteurs rappellent que l'élimination des quotas de production et du prix d'achat minimum

provoqueront des changements significatifs dans le marché. Cela va changer les règles de concurrence entre les producteurs, et permettre l'émergence de nouveaux acteurs. Actuellement, la production européenne est de 13,5 millions de tonnes, elle est inférieure à la demande. Parallèlement à la suppression des quotas pour les producteurs de

l'Union européenne, les règles pour les pays tiers ne changent pas. Les pays en voie de développement pourront toujours exporter leur sucre vers l'Europe selon des conditions préférentielles. Cela signifie que les échanges avec l'extérieur joueront un rôle encore plus important dans l'équilibre du marché sucrier en Europe. Que pèsera alors la filière canne-sucre de La Réunion

dans ce grand bouleversement ?

Lien fort au marché mondial

Autre conséquence, à partir de l'année prochaine, la libéralisation des volumes de productions fera que le marché intérieur européen sera plus intégré au marché mondial. L'impact de la situation économique mondiale sera plus forte qu'auparavant. D'après ce rapport, la demande mondiale devrait croître en moyenne de 2 % par an, à cause de la croissance de la population et du changement de comportement alimentaire dans les pays en développement. La production de canne à sucre augmentera dans beaucoup de régions. Le potentiel le plus important se situe en Amérique latine. En Afrique, d'importants investissements sont nécessaires pour augmenter la production. En Asie, les phénomènes climatiques rendent très variable la récolte d'une année à l'autre. Cette croissance de la demande peut donc constituer une opportunité pour le secteur sucrier européen, précise le rapport.

Concernant les prix, ils peuvent varier fortement à l'intérieur d'un cycle d'environ 5 ans. Ils dépendent notamment de l'offre et de la demande, ainsi que du cours du pétrole.

Entre 250 et 500 euros la tonne

L'étude propose trois scénarios. Le premier fait le pari du maintien du prix du sucre à son cours actuel, 350 euros par tonne. Cela obligera malgré tout à d'importantes restructurations en Europe. Les superficies plantées en betteraves vont décroître, alors que le rendement devra augmenter. La diminution de la consommation d'éthanol va pousser à une hausse de la production aux environs de 17 millions de tonnes. Quant à la demande, elle se situerait aux alentours de 17,1 millions de tonnes. Cela conduirait à une baisse des importations, et une hausse des exportations. L'Union européenne serait alors autosuffisante en sucre, et le prix se stabiliserait à 400 euros par tonne.

Le second scénario prévoit une baisse durable du cours mondial, à 250 euros la tonne, ce qui fera pression sur les prix en Europe. Dans ces conditions, une profonde re-

structuration de l'industrie européenne sera nécessaire. La culture de la betterave et les sucreries ne se maintiendront que dans les régions les plus compétitives, c'est-à-dire dans l'Europe des Quinze. La production européenne tombera à 16 millions de tonnes, et l'Union européenne devra importer du sucre. Les rapporteurs alertent sur les conséquences sociales et environnementales d'un tel scénario.

Le troisième scénario prévoit une hausse du cours mondial aux environs de 500 euros la tonne de sucre, à cause d'une diminution de l'offre liée par exemple aux conditions climatiques, ou à une augmentation des prix des carburants. C'est un scénario optimiste, et le seul qui permette à l'industrie sucrière européenne de s'en sortir sans casse. En effet, le cours mondial serait au-dessus du prix de référence européen, et il sera alors possible d'augmenter la production pour atteindre approximativement 18,7 millions de tonnes. Les importations se limiteraient alors uniquement aux quantités qui ne paient pas de droits de douane, et 4 millions de tonnes de sucre européen seraient alors exportées sur le marché mondial.

Sans régulation, la crise

Mais en tout état de cause, la suppression des quotas obligera à une plus forte intégration dans le marché mondial, ce qui entrainera une plus forte volatilité des prix, et augmentera le risque de produire. L'étude rappelle qu'en 2007, une tonne de sucre blanc valait environ 300 dollars. Son prix est monté à 700 dollars en 2010-2011 avant de diminuer. Mais pour le sucre brut, les variations sont encore plus importantes.

C'est pourquoi l'étude propose que des instruments de régulation puissent continuer à exister afin de maintenir la production sucrière dans l'Union européenne, car cela constitue une question de sécurité alimentaire. Ces instruments pourraient se décliner sous forme d'aide au revenu des planteurs, de contrôle du commerce international, de la possibilité d'intervenir.

Autrement dit, dans l'état actuel de la réforme prévue, c'est la crise assurée si des moyens ne sont pas mis en œuvre pour aider les planteurs. Or, une telle aide contrevient aux orientations de l'Organisation mondiale du Commerce, OMC, qui veut une libéralisation du commerce. C'est d'ailleurs justement pour se conformer à ces orientations que

l'Union européenne a décidé de mettre fin aux quotas et au prix garanti à partir de l'année prochaine.

L'ère de l'incertitude commence

Il est à noter que les prix annoncés dans ces trois scénarios de l'étude du Parlement européen restent inférieurs ou égaux à l'ancien prix garanti de la tonne de sucre brut, 496,8 euros, qui est à la base du prix actuel de la canne à sucre. C'était en effet ce montant que l'Union européenne versait avant 2005 aux producteurs qui n'arrivaient pas à vendre tout leur sucre, dans la limite de leur quota. Lors de la précédente PAC, ce prix garanti est passé à 335,2 euros par tonne. À La Réunion, cette baisse n'a pas été repercutée, car elle a été compensée par les aides que l'Union européenne a autorisées.

Le rapport note que la fin du prix minimum d'achat aura un grand impact dans le fonctionnement de toute la filière. Ce prix est une forme de garantie de profit pour la coupe, et renforce significativement la position du planteur dans la filière. Son élimination signifie que l'industriel ne sera plus obligé de payer un prix minimum. Le rapport indique que cela pourrait pousser des planteurs européens à abandonner la betterave.

Cette étude du Parlement européen est un nouvel élément d'inquiétude pour la filière canne-sucre de La Réunion. Il signifie l'entrée dans une nouvelle ère, où le risque de produire du sucre sera plus important faute de débouchés et de prix garantis. Ce risque sera automatiquement reporté sur le planteur, car dans la structure actuelle de la filière, son rôle est celui d'un fournisseur de matière première. Or, si l'industriel n'a pas la certitude de vendre le produit fini selon un prix suffisamment profitable pour lui, dans quelles conditions achètera-t-il la canne à sucre qui sera coupée l'année prochaine ?

M.M.

Édito

Le respect de la parole donnée et Gilbert Annette

La semaine dernière, nous avons rappelé pourquoi Daniel Alamélou, ancien premier adjoint de Maurice Gironcel, est devenu son principal opposant à Sainte-Suzanne. À la base de ce retournement de veste, il y a le refus de respecter la parole donnée. Tout était pourtant si simple. En attendant le retour de Maurice Gironcel, Daniel Alamélou était devenu conseiller général grâce au soutien du maire. Quant au Conseil municipal, sa direction avait été confiée à Yolande Pausé. La base de cette organisation reposait sur la parole donnée. Tous les conseillers municipaux de la majorité ont juré que le jour où Maurice Gironcel allait retrouver ses droits électoraux, la population devait alors décider si elle voulait toujours de lui comme maire. Pour que cette parole soit respectée, il fallait organiser de nouvelles élections. Le moment venu, Daniel Alamélou et d'autres élus n'ont pas tenu leur parole. Ils voulaient garder le pouvoir, mais ils étaient minoritaires. Les élections ont alors pu se tenir, et Daniel Alamélou s'est présenté contre Maurice Gironcel. Là aussi il a perdu, c'est le point de départ d'une série de défaites ininterrompue face au maire de Sainte-Suzanne.

Daniel Alamélou n'est pas le seul à ne pas respecter la parole donnée. C'est ce que rappelle la crise que traverse aujourd'hui la direction de la CINOR. À la base, l'intercommunalité repose sur la coopération. Cela suppose de sortir des schémas classique majorité-opposition et de rechercher le consensus autour de projets rassembleurs. C'est dans cet esprit que le législateur a fait que dans une intercommunalité, aucune commune ne puisse détenir à elle seule

la majorité, et donc ne soit en position d'utiliser la structure pour servir ses intérêts au détriment des autres communes adhérentes. La dernière réforme de la décentralisation a permis aux conseillers municipaux d'opposition de siéger dans les intercommunalités. À la CINOR, cela a donné la situation suivante : Daniel Alamélou et ses amis ont ainsi abandonné les intérêts de Sainte-Suzanne pour prendre la défense de ceux de Saint-Denis. Cela permet à une commune d'avoir la majorité à une voix, et de refuser d'appliquer le principe de la présidence tournante.

Depuis la fondation de la CINOR, les trois communes membres se sont entendues sur sa direction. Un représentant désigné par chaque Conseil municipal a la responsabilité de la présidence pendant deux ans. Au terme de ce mandat, c'est l'élu d'une autre commune qui prend le relai pour la même période. Mais cette année, la commune de Saint-Denis veut garder la présidence. C'est une rupture avec la parole donnée. Car s'ils avaient su que la situation allait évoluer de la sorte, les élus de Sainte-Marie et de Sainte-Suzanne auraient-ils confié la présidence à un de Saint-Denis ?

En tant que maire de Saint-Denis, Gilbert Annette doit être au courant ce de qui se passe à la CINOR. Difficile de croire en effet que la manœuvre de l'actuel président de la CINOR n'ait pas le soutien du maire de sa commune. Autrement dit, Gilbert Annette a-t-il encore le sens de la parole donnée ?

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Des personnes toujours incarcérées sans jugement sur la base d'un simple soupçon

Guantanamo : bagne illégal qu'un Prix Nobel de la Paix ne parviendrait toujours pas à fermer

Prix Nobel de la Paix en 2009, Barack Obama a été pour le moment incapable de fermer le bagne de Guantanamo alors qu'il est resté président des États-Unis pendant deux mandats.

Avant-hier, les États-Unis ont adressé leurs remerciements au gouvernement italien.

Pour quelles raisons ?

Pour le « geste humanitaire » consenti par l'Italie. En effet, Rome a accepté d'accueillir un détenu yéménite jusque-là emprisonné à Guantanamo.

Ce détenu a été kidnappé en 2001 parce que les renseignements américains le soupçonnaient d'avoir combattu dans les rangs d'Al-Qaïda. Sur la base d'un simple soupçon, Fayiz Ahmad Yahia Suleiman est donc resté incarcéré plus de 14 ans à Guantanamo alors que, durant plus 5000 jours, aucun juge états-unien n'a jamais trouvé le moindre motif légal pour pouvoir l'inculper. Près de 15 années de privation totale de liberté, les fers aux mains et aux pieds, des interrogatoires brutaux, des tortures physiques (simulations de noyade) et morales (agressions contre la foi), sans jamais trouver la raison d'emprisonner cet homme !

78 personnes ont toujours les fers aux pieds

En 2001, sur ordre de G.W. Bush, 779 hommes ont été enlevés illégalement, transportés tout aussi illégalement, emprisonnés sans raison dans un bagne — hors de tout contrôle juridique —, aménagé sur la base navale américaine installée au sud-est de Cuba. Aujourd'hui, 15 années plus tard, 78 personnes sont toujours prisonnières de ce bagne.

En novembre 2008, lors de sa première élection à la présidence des États-Unis, Barack Obama avait confirmé l'une de ses promesses de campagne : la fermeture rapide du bagne de Guantanamo.

Au terme de son 2e mandat, cette promesse n'a toujours pas été tenue.

L'excuse avancée par Barack Obama



est que le Congrès refuse toujours de voter une loi autorisant le transfert de ces détenus vers le sol américain, comme réclamé par le président US. Selon Barack Obama, seul ce transfert sur le sol états-unien pourrait permettre de procéder à la fermeture définitive du bagne de Guantanamo.

Sauf que cette excuse est bien trop commode. Qu'on en juge : à l'automne 2013, les Républicains — majoritaires au Congrès — ont menacé le Président de ne pas approuver le budget, ce qui aurait pu déboucher sur une mise au chômage de tous les agents de l'État. Mis au pied du mur par Obama, le Congrès avait fini par céder. Cet épisode avait pourtant causé une perte de 24 milliards de dollars à l'économie américaine.

Obama a les moyens de fermer

En septembre 2015, rebelote ! Les Républicains remettant en cause le droit à l'avortement veulent supprimer les 500 millions de subventions alloués au Planning Familial

(Planned Parenthood) pour ses travaux de recherche. Obama tient bon et menace le Congrès d'user de son droit de veto. Face à cette menace, le 28 octobre 2015, le Congrès cède. C'est donc bien la preuve que lorsque la volonté présidentielle est sans faille, le Congrès, bien que majoritairement hostile au président, est contraint de céder.

Mais, pour Guantanamo, là, pas d'ultimatum présidentiel, pas de menace de veto !

L'obstacle, mis par le Congrès à la volonté présidentielle proclamée de la fermeture d'un bagne illégal privant de liberté 779 personnes (78 aujourd'hui) détenues arbitrairement depuis 2001, serait-il plus insurmontable qu'une menace de blocage ayant entraîné une perte de 24 milliards de dollars ?

Et si chacun de nous s'efforçait de réfléchir librement aux véritables raisons pour lesquelles Barack Obama — pas plus que son Congrès — ne souhaite réellement voir ce bagne illégal être fermé ?

Jean

« **Le Petit Garçon qui voulait attraper le vent** » est un roman feuilleton pour enfants qui relate l'histoire d'un petit héros parti à la recherche de son père pêcheur, emporté dans un cyclone. Aidé de ses compagnons, un chien et une taupe, il fait le tour de l'océan Indien, rencontre divers personnages avec lesquels il sympathise, et vit des aventures qui le grandissent : quête initiatique qui fait de lui un symbole d'une Réunion en recherche de ses racines et de sa propre identité, de l'Afrique à l'Inde, jusqu'à l'Extrême-Orient.

Voyage autour de l'océan Indien, voyage dans l'imaginaire des peuples qui le composent : voici

Le petit garçon qui voulait attraper le vent

- Chapitre I -

Le petit garçon qui voulait attraper le vent (1)

Où l'on voit un petit garçon perdre son père, faire ami avec une taupe, et s'envoler sur un cerf-volant. Où l'on comprend la métaphore de David Bowie : « ouvrez, ouvrez le chien ! »

Il était une fois un pays de montagnes, de ravines et d'oiseaux, traversés par les vents, suspendu sur les flots. De mémoire d'homme, ce pays a toujours vu les alizés prendre leurs jambes à leur cou, creuser les vagues, mener les courants par le bout du nez, pour s'engouffrer à toute vapeur dans ses criques et ses cirques secouant cannes, palmes et feuillages, jetant le souk à tourner, de sorte que, sifflant sur la roche, ils rebondissent par-dessus ses monts, avant de s'enfuir à tire d'aile et de s'éparpiller de l'autre côté du monde. Toute l'année, saison sèche, saison humide, sculptant de leurs coups d'épées les flancs des montagnes, ils montent jouer aux cowboys et aux indiens avec les terres, les encerclant de toute part, menant sarabande là-dedans de telle sorte que les habitants eux-mêmes nommaient la moitié de l'île « la côte au vent », et l'autre « la côte sous le vent ». Partout, le vent. Et quand les enfants demandaient : « Papa, d'où vient le vent ?

Ils répondaient : - Il vient de très loin

-Mais pourquoi il souffle ?...

-C'est un Sculpteur de nuages, vois-tu, qui aime jouer avec les feuilles. »

Dans la cour de la case, Firmin aimait à s'allonger sous le pied du letchi et regarder les souffles de vent traverser les branches hautes, aucun voyage n'égalait celui des nuages qui passent là-haut et qui le transportaient en songe...

Un jour de juillet, plus venteux que les autres, le garçon pointa son nez à la fenêtre, prit - comme il disait - le pouls du ciel, saisit son cerf-volant, demanda la permission à sa grand-mère qui lui dit oui. Il se tourna vers son petit compagnon, lança : « Viens, Tourniquet ! » Par la porte entrebâillée, le chien-parapluie passa en trombe. Curieux surnom que le « chien-parapluie ». Cela lui venait du fait que, petit, il avait joué avec un para-

pluie, et qu'à force de le mordiller en tous sens, il l'avait avalé. Et dès qu'il commençait à pleuvoir, le parapluie se mettait à s'ouvrir, à s'ouvrir dans son ventre à tel point que si le vent se mettait de la partie, il prenait son envol. Aussi fallait-il courir après, l'attraper, le retenir par une extrémité, patte ou queue, pour éviter qu'il ne disparaisse dans les cieux. C'est pour ça que, dès que les nuées s'amoncelaient au-dessus de la mer, Firmin se dépêchait de rentrer son chien.

Cerf-volant en main, alors que Tourniquet faisait ce que son nom indique, le garçon huma le vent, il donna l'impulsion nécessaire pour que le cerf-volant tînt l'air, tirant le fil par à-coups pour lui faire prendre de la hauteur comme on ferre à la ligne, le jeu du cerf-volant simulait une pêche inversée où l'on n'attrape que le vent. Toile tendue, le jouet s'appuya sur un souffle, fendit l'air, bondit vers un plus haut, avant de prendre le large...

Comme il était gaillard, le petit cerf-volant rouge, cadeau de son père, architecture brodée de vent. C'était une joie que de le voir virevolter avec plus d'aisance qu'un paille-en-queue, avec dessus une tête de dragon, un œil unique sur le front, tourné vers le ciel, rond comme un soleil levant et dans cet œil, une étoile. Il était tellement léger qu'il semblait que son père y avait mis toute son âme.

(Suite du chapitre 1 vendredi prochain...)

Jean-Baptiste Kiya.

À Kim - parfois les chemins qui partent reviennent un jour...

Oté

Lo dézèr l'atakama, in gran tapi fléri é léstrésité solèr gratuit : la prèv ké nout parti i koz pa la boush rouvèr !

Zot i koné Lo Chili ? Sa moin lé sir kansrédi pars lo péi nana in bon l'ékip futbol. Zot i koné lo dézèr l'Atakama ? Lé pa sir. Touléka mi pé dir azot son sipèrfisi sa lé gran vèy pa : mi sort lir li fé plis désan mil km-karé.

Pou kosa mi parl azot de sa ? Dabor pou dir azot sa sé in dézèr an parmi sak lé pli sèk : dann in l'androi la tonm dé milimèt la plu dsi in pèryod trant-an. Dézyèm z'afèr pars la fé in l'épizod El-ninio la aroz lo dézèr é konm bann grin flèr, bann rizome té i dor trankilman zot la révèy d'in kou é lo dézèr la kouvèr avèk in kantité milyon flèr plis dé san kalité é tout koulèr-lé zoli a rogardé an foto !

Mé la pa arienk pou sa pars figire azot nana si tèlmann solèy ké lo péi i sort fé vinn-nèf santral solèr, é nana ankòr kinz prozé lé déza paré dann karton. Si tèlman ké lo nor lo péi i sort gingn san katrovin douz zour kouran gratuit. In bon nouvèl ? Pou lo bann z'abitan, sa lé sir, mé pou bann gran vil konm Santiago lo pari la pankor gagné, pars i mank ziska zordi lo rézo pou amenn kouran in pé partou ousa k'i fo.

Arzout èk sa gratuit la pa in bi, pars i fo kant mèm an avoir l'arzan pou l'antrotien lo matèryèl é pou ronouvèl ali kan k'i fo. Mé i fo sirtou signal ké sak la desid invèsti lo plis posib dann l'ènèrzi ronouvlab.

Sé dir osi ké kan nout parti kominis i parl l'otonomi ènèrjètik pou nou, li koz pa la boush rouvèr.

Justin

« Pintad i kakaye pa koté son ni ! » - In kozman po la rout

Nana z'animo na in l'èspès l'instin in kroyab. Sé komsi zot i koné i fo zot i fé antansyon pa mète dann danzé z'ot désandans. Sé lo ka d'pintad ! Dizon ou i anapr ali ziska l'èr pou ponn épi ou i larg ali : li fons, li fons, li fons. Droit dann son ni ? Pa ditou kan li ariv koté son ni li fé in gran détour épi li rant pou ponn par in rouvèrtir a pène si lé vizib. Kan li sort, li sava dsin bite o moins trant mète distans épi li shant, li fé : So-krat, So-krat-So krat ! Si ou la pa pli malin ké li, ou i trap pa son zèf. In lésonn sazès in z'animo i égzis dopi lontan. La sazès sa lé touzour bon pou pran. Alé ! Ni artrouv pli d'van.